

Commission scolaire régionale de l'Estrie, 1964-1986

La Commission scolaire régionale de l'Estrie est fondée en 1964 dans le courant des importantes réformes scolaires issues de la Révolution tranquille ; des Régionales sont d'ailleurs créées partout sur le territoire québécois¹. L'objectif de la CSRE est de voir à la gestion de l'enseignement secondaire, professionnel et aux adultes sur tout le territoire de l'Estrie. Le défi est imposant, car il implique la coordination d'une multitude de commissions scolaires locales. En effet, lors de la première rencontre générale des délégués, en décembre 1964, pas moins de 228 délégués représentant les 76 municipalités scolaires estriennes doivent élire les premiers commissaires de la Régionale². On forme alors un Conseil de neuf commissaires : trois commissaires doivent obligatoirement appartenir à la Commission scolaire de Sherbrooke, puisque cette municipalité abrite la grande majorité des élèves et des établissements scolaires. Les six autres commissaires peuvent cependant être originaires de n'importe quelle commission scolaire, en autant qu'une certaine proportionnalité est respectée : par exemple, un commissaire doit obligatoirement venir de la grande région du Lac-Mégantic (qui compte à ce moment 13 municipalités scolaires) et un autre de la grande région d'Asbestos (qui compte à ce moment 8 municipalités scolaires)³.

Le siège social de la Régionale est, dès le départ, fixé à Sherbrooke⁴. La CSRE installe tout d'abord ses principaux bureaux dans l'ancienne école primaire Lafontaine, rue

¹ Les années 1964 et 1965 sont marquées par la Loi 60 (création du Ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation) et par l'« Opération 55 » (création de 55 commissions scolaires régionales catholiques et 9 protestantes).

² CSRE, *Livre des minutes du Bureau des délégués*, 15 décembre 1964 au 10 juillet 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 4-5.

³ La Loi 27 modifie considérablement la structure de la CSRE. De fait, cette législation introduite en 1971 et 1972 force le regroupement de quelque 800 commissions scolaires du Québec pour n'en former que 254 (224 catholiques et 30 protestantes). Concrètement, cela a pour effet de ramener le nombre de commissions scolaires membres de la Régionale à sept, soit Magog, Coaticook, Morilac (Richmond-Windsor), La Sapinière (East Angus), Asbestrie (Asbestos), Lac Mégantic et Sherbrooke. On est donc bien loin des 76 commissions scolaires des débuts en 1964. CSRE, *Livre des délibérations du CC*, 10 juillet 1972 au 25 octobre 1982, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 1-9.

⁴ CSRE, *Livre des minutes du Bureau des délégués*, 15 décembre 1964 au 10 juillet 1967, p. 6.

Holmes⁵. En supplément, des bureaux locaux pour les directeurs de secteur sont loués, comme ceux d'East-Angus ou de Magog⁶. De 1968 à 1978, les bureaux de Sherbrooke sont aménagés dans « l'édifice Sodelco », du 740 rue Galt Ouest⁷. La CSRE transfère officiellement son siège social au 2955 boulevard Université, à compter du 19 juin 1978, dans l'ancienne résidence de l'École normale de la rue Jolliet⁸ ; il s'agit du Centre administratif actuel de la CSRS, situé sur le site de l'école secondaire du Triolet.

L'héritage principal de la CSRE est probablement celui d'avoir su centraliser les cours de niveau secondaire sur des campus exclusivement réservés à ce secteur ; les fameuses polyvalentes. Il faut savoir qu'avant les réformes des années 1960 et 1970, il y avait de nombreuses « écoles combinées », c'est-à-dire des écoles où l'on retrouve des classes des niveaux primaire et secondaire⁹. À Sherbrooke, c'était, entre autres, le cas dans les écoles comme Saint-Jean-Baptiste ou LaRocque, pour les garçons, et du Saint-Sacrement et Sainte-Marie, pour les filles. Si la Commission scolaire de Sherbrooke avait déjà lancé les premiers projets d'écoles



Logo de la CSRE. (Fonds CHLT-TV, Société d'histoire de Sherbrooke, IP310)

secondaires avant la création de la Régionale – Saint-François (1959), Saint-Michel (1959), Montcalm (1963) et Le Ber (1964) – c'est la CSRE qui voit à la finalisation de ces campus, en plus de voir à la création des campus du Phare (1974) et du Triolet (1977). Il faut bien comprendre que le processus de centralisation est long et progressif. Par exemple, pour l'année scolaire 1966-67, la Régionale doit louer 81 locaux à la Commission scolaire de Sherbrooke dans dix établissements différents afin de combler

⁵ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 12-13.

⁶ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, p. 90-91.

⁷ CSRE, *Livre des minutes*, 19 juin 1967 au 25 novembre 1968, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 131-132 et CSRE, *Livre des délibérations du CE*, 19 septembre 1977 au 21 décembre 1978, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 117.

⁸ CSRE, *Livre des délibérations du CE*, 19 septembre 1977 au 21 décembre 1978, p. 171.

⁹ CSRE, *Livre des minutes*, 28 décembre 1964 au 5 juin 1967, p. 44.

leurs besoins pour le cours secondaire, notamment dans les écoles Sylvestre, Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Thérèse-d'Avila¹⁰. Certaines écoles seront d'ailleurs éventuellement entièrement louées à la CSRE pour le niveau secondaire, comme l'école Saint-Jean-Baptiste ou encore l'école Racine. Pour ce qui est du reste du territoire estrien, des projets de polyvalente sont aussi développés dans les principales municipalités, comme à Coaticook (La Frontalière), Magog (de la Ruche) et Windsor (du Tournesol).

Il est intéressant de constater qu'un travail similaire de centralisation touche, par ailleurs, les autres secteurs gérés par la Régionale. C'est le cas des classes spéciales pour l'enfance « inadaptée » ou « exceptionnelle », pour reprendre des expressions communes à l'époque. En effet, les enfants ayant une déficience intellectuelle sont dispersés dans différentes classes à travers la Ville (écoles Saint-Colomban, Immaculée-Conception et Simon-Perreault, en particulier). C'est cependant la CSRE qui a l'initiative de regrouper ces jeunes lors de la fondation de l'école du Touret en 1975. De même, c'est aussi la Régionale qui commence le regroupement des classes du cours professionnel autour du campus du Centre 24-Juin et fonde les écoles à statut particulier Le Goéland (1982) et Centre Saint-Michel (1975). Ce processus de centralisation est par la suite poursuivi par la Commission scolaire de Sherbrooke, qui reprend l'ensemble de ces services sur son territoire suite à la dissolution de la CSRE en 1986. Cette dissolution de la CSRE, comme de toutes les commissions scolaires régionales du Québec, vient du désir du gouvernement québécois de voir à l'intégration de tous les services scolaires sous la responsabilité des commissions scolaires locales, et notamment « d'assurer une gestion plus efficace des écoles primaires et secondaires »¹¹.

¹⁰ CECS, *Livre des minutes*, 20 octobre 1964 au 27 juin 1967, p. 160-161.

¹¹ A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 90.